

Le petit courrier de Laimont et Fontenoy

Dans cette lettre bimestrielle adressée à tous les habitants de Laimont vous trouverez diverses informations; le but étant de trouver un moyen simple et efficace de vous parler des projets de la commune. Vous pourrez aussi donner votre avis et participer à la vie de notre village.

Infos communales:

- Travaux réalisés cet été : fauchage des sentiers de randonnées et chemins forestiers - achèvement de l'éclairage de l'église St Remy - remise en état du carrefour route de Bar, des entrées et sorties de Fontenoy - reprise et goudronnage devant la grange communale et impasse de l'enclos - aménagement d'escalier chemin des Vignes - remise en état des sols de l'école pour la rentrée scolaire.
- Le chemin situé dans le prolongement de l'escalier des Vignes sera réservé à l'usage des piétons.
- Il sera créé avant l'hiver un parking voiture à côté du cimetière.
- Une démarche est engagée auprès du conseil général pour l'aménagement d'un trottoir fonctionnel dans le carrefour route de Bar et de Reims.
- Une étude est également en cours pour la sécurisation de ce carrefour.



Aménagement d'un escalier
chemin des Vignes

Rappel : ouverture du secrétariat de Mairie Mardi et vendredi : 13h30 à 14h30, Samedi : 10h30 à 11h30

Trois jours de musique et pas une fausse note...

Pour l'édition 2008, 27 artistes se sont succédés devant plus de 750 festivaliers particulièrement ravis.

www.festivaldesgranges.com



Comme chaque année en juillet août, monsieur Barbier a proposé des balades en forêt le lundi soir à partir de 20h00. Les participants le remercient et lui donnent rendez-vous en 2009.

Fête patronale le 5 octobre :

Nous profiterons de l'occasion pour mettre à l'honneur les enfants du village qui ont obtenu un diplôme en 2008 (brevet des collèges, CAP, BEP, BAC ou diplôme universitaire).

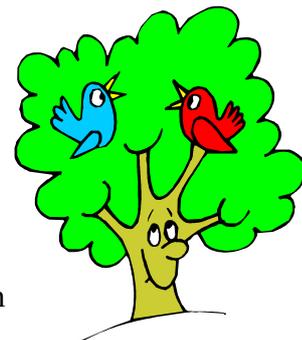
Les parents d'enfants concernés sont invités à contacter le secrétariat de mairie très rapidement.



Il l'a fait... Un pari fou, un pari à lui-même, le PARIS-COLMAR. Le 21 juin 2008 Jacky Albrecht bouclait la course la plus renommée dans le monde de la marche de fond : 451 km en 66h02 soit environ trois jours de marche pour seulement trois petites heures de sommeil. Il est arrivé 8ème de l'épreuve avec une moyenne de 6,83km/h.

Jacky remercie sa famille, ses amis, ses sponsors et le village de Laimont qui l'ont aidé à accomplir cet objectif. Prochainement, il fera une petite présentation de la course aux enfants du RPI. A 62 ans, il a décidé que ce serait son dernier Paris-Colmar. Il continuera malgré tout à arpenter les chemins forestiers de Laimont. Préparerait-il le championnat de France des 100 km.

Un chauffage performant...



Connaissez-vous le principe de la pompe à chaleur (P.A.C), un système de chauffage bien judicieux permettant de récupérer plus de calories qu'il n'en consomme... Pas possible?

Et pourtant les lois de la thermodynamique sont sauves!

Ce qu'il faut savoir pour comprendre :

« Lorsqu'un gaz passe de l'état gazeux à l'état liquide, il cède de la chaleur (c'est ainsi). A l'inverse, en repassant à l'état gazeux, il va capter de la chaleur. C'est le principe simplifié de la pompe à chaleur . »

Imaginez un circuit dans lequel un fluide frigorigène se liquéfie à l'intérieur de la maison. Celui-ci va céder des calories à l'habitat. En l'évaporant à l'extérieur, il va capter de la chaleur au milieu ambiant; chaleur qu'il retransmettra à l'habitat au cycle suivant.

Il reste à alimenter un compresseur pour faire tourner l'ensemble. (C'est là qu'il faut de l'électricité qui se paye). Les rendements moyens d'une P.A.C sont en général supérieurs à 3 ce qui signifie que pour 1 kWh consommé, c'est plus de 3 kWh restitué dans l'habitat. Pas mal, non? Même les nouvelles chaudières à condensation sont déclassées avec leur rendement proche de 1.

Si l'habitation ne possède pas un trop gros volume de chauffé, le système est bien adapté (les puissances de chauffé étant de l'ordre de 20kW) ; D'autant que certaines P.A.C sont réversibles pour climatiser l'habitat en été.

LE HIC ! Le coût de l'installation..

Particulièrement onéreux dans le cas de la géothermie (on récupère les calories dans le sol), mais les rendements sont très bons. Les systèmes aéro-thermiques plus abordables, sont également plus bruyants.

Bon à savoir si vous prévoyez de changer votre mode de chauffage : Vous pouvez bénéficier d'aides financières sous forme de crédit d'impôt à hauteur de 50% du coût du matériel (actuellement), et sous forme de prêt à taux préférentiels (EDF). Des aides particulières en fonction de la situation des personnes sont envisageables : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), Caisse de retraite, ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Bonne rentrée scolaire à tous nos enfants.